

Fédération Algérienne de Foot – Ball
Ligue de Foot – Ball de la Wilaya de Tlemcen



Bulletin officiel Wilaya de Tlemcen



PV : N°02

Date:24/10/2019

Les Clubs doivent puiser dans le Bulletin Officiel toutes les décisions particulières ou d'ordre général pouvant les intéresser, ces décisions ne leurs seront communiquées par lettre qu'en cas de nécessité absolue.

☎ : (043) 41-37-31 📠 : (043) 41-37-32

Email : Lfwtlemcen@yahoo.fr

Siège social : [Logts AADL Kebassa Tlemcen](#)

Site Internet : WWW.lfw.tlemcen.com

**N° de compte BEA Tlemcen :
002 000 646406450051 55**

Réunion du Bureau
PV N° 02
Séance du Mardi 22/10/2019 à 10h30

Membres Présents Mrs:

✓ LOKBANI Mustapha.	Président LFWT
✓ MAAROUF Miloud	1 ^{er} vice président LFWT
✓ LAIDOUNI Benali.	Secrétaire général
✓ BOUMEDINI Abdelkader	D.T.W
✓ HOUALEF Abdennebi	Membre
✓ BOURICHE Azzeddine	Membre
✓ MELLOUK Lakhdar	Membre

Ont assisté à la réunion :

○ BENMEHDI Mohammed	Président D.O.S
○ BENMANSOUR Sidi Mohammed	Président C.A
○ MAATALAH Khaled	Commission U13
○ BETTIOUI Mounir	Commission Fut-Sall
○ MAOUEDJ Abdelmoumene	Commission Ethique

Membres Absents :

✓ HORO Nadjia	D.A.F
✓ ABOURA Adil	Médecin de ligue

La deuxième séances de la saison sportive 2019/2020 du bureau de ligue a été ouverte à 10 h 30 par Monsieur LOKBANI Mustapha, président de la ligue de Foot-Ball de la wilaya Tlemcen, aux membres présents, le président passe la parole au secrétaire général qui donna lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Courrier Arrivée - Départ.
2. Démarrage et programmation championnat PH et PPH.
3. Club engagés en championnat jeunes.
4. Composition des groupes et démarrage championnat jeunes.
5. Situation arbitres engagés saison 2019/2020.
6. Installation S/commission d'arbitrage (programme).
7. Programme stage DEF1 et DEF 2(3^{ème} session).
8. Situation des clubs engagés en catégories (U13).
9. Situation opération « homologation terrain ».
10. Etude cas du club WAZelboun .

➤ Le secrétaire général a présenté un aperçu sur le déroulement de la 1^{ère} journée de la division PH, qui à lieu 19/10/2019 .Tous les rencontres ce sont déroulés dans de bonne condition.

➤ Mr BENMEHDI a présenté la programmation de la division PH et PPH (senior), Ainsi que la répartition de groupes de la division jeunes, après un débat entre les membres présent, la composition des groupes A,B,C,D des jeunes ont été approuvés l'unanimité .

Groupe A :

WRSebdou-USBSebdou-AUEl/ Abed-MAIAzail-NRBBeni/senous-CIBeni/senous-KhedraTefsra-NRBAricha-IRBSidi/abdelli-NCRDermam.

Groupe B :

MKHennaya-CSARemchi-ESBZenata-Amel/Kiffane-CRBeni/ouarsous-ICAbou/Tachefine-ARBSebra-WAZelboune-MBFellaoucene.

Groupe C :

IRBab/El/ Assa-CRBHammam/boughrara-JSSouahlia-MCGhazaouet-IRBBeni/bousaid-USAAdjaidja-ASBNedroma-Bekhata-CSAin/fettah.

Groupe D :

FSidi/ Abdelli-CROued/Chouly-FRBesekrane-HHBTlemcen-JBSidi/ Abdelli-JSAbou/techfine-JSTlemcen-CRBAin/tellout-IRAIN/youcef.

➤ Mr BENMANSOUR a présenté la situation des arbitres engagés en vue du démarrage des championnats de la saison sportive 2019/2020 :

- **Arbitres directeur : 19.**
- **Arbitres assistants : 52.**
- **Arbitres stagiaires : 10.**

Total : 81 arbitres.

Un programme sera établi ultérieurement en vue d'une tournée et installation des S/commission d'arbitrage de la wilaya Tlemcen : O/Mimoun -Sebdou - Bensekrane - Maghnia.

- Mr BOUMEDINI Abdelkader directeur technique de la wilaya Tlemcen, a présenté le plan d'action du 1^{er} trimestre.

Déroulement des stages :

- Stage DEF1 (S3) : du 01/11/2019 au 05/12/2019.
- Stage DEF2 (S3) : du 29/12/2019 au 02/02/2020.

Championnat Catégorie U13 :

- Délai dépôt de dossier d'engagement :10/12/2019.
- Délai dépôt de licences :21/11/2019.
- Début du championnat catégorie U13 :22/12/2019.

- Mr LAIDOUNI Benali secrétaire général a présenté un compte -rendu, sur le passage de la commission de l'audit et de l'homologation des terrains.

I. Terrains homologues :

Sebdou - Sidi/ Abdelli - Remchi - Fillaoucene - Hennaya - Bab/ Assa-Zeanat - Dermam- El/ Abed - 3Frères Zerga - Ben/ Behdel - I.T.E - Nedroma .

II. Terrains en instance d'homologation (levée de réserves) :

Oued/ Lakhder - Ghazaouet - Beni/ Bousaid - Sebra .

III. Terrain en chantier :

Ain/ Fettah - Souahlia- Hammam/ boughrara - Beni/ senous - Ain/ youcef.

La séance fut levée à treize heures.

Le président de LFWT

LOKBANI Mustapha

le secrétaire général

LAIDOUNI Benali



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

RFF/FAF/SG/N° 0000000000/2019

A

Monsieur le Président de la Ligue de Football Professionnel,

Monsieur le Président de la Ligue Nationale de Football amateur,

Monsieur le Président de la Ligue Inter-régions de Football,

Messieurs les Présidents des Ligues Régionales de Football,

Messieurs les Présidents des Ligues de Football des Wilayas

Objet : Forfait jeunes catégories

Messieurs,

Faisant suite à la décision du Bureau Fédéral du 21 janvier 2018, nous tenons à vous rappeler les dispositions suivantes concernant les forfaits chez les jeunes catégories :

Si une équipe de jeunes d'un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivantes :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive;
- Une déqualification d'un (01) point à l'équipe seniors après le troisième forfait;
- Une amende de

Clubs de football professionnel (11 et 12) :- Soixante mille dinars (60.000DA) pour le club;

Division nationale et division inter-régions - Quarante mille dinars (40.000DA) pour le club;

Divisions régionales - Trente mille dinars (30.000 DA) pour le club,

Divisions honneur et pré-honneur - Quinze mille dinars (15.000DA) pour le club,

Les cas de force majeure seront traités par les organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par l'article 119 du règlement des championnats des catégories jeunes.

Veillez agréer Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
SAAD Mohamed
Secrétaire Général



Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Algérie شارع أحمد واكيد ص ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 <http://www.faf.dz> email: faffoot@yahoo.fr

LES MODALITES D'ACCESSION ET DE RETROGADATION





Ligue 1

16 clubs composant actuellement la Ligue 1.

- 02	- Les clubs classés 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la Ligue 1 rétrogradent en Ligue 2.
+ 04	- Les clubs classés 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} de la ligue 2 accèdent à la ligue 1.

18=

Soit 16-02+04= 18

Ligue 2

16 clubs composant actuellement la Ligue 2.

- 04	- Les clubs classés 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} de la ligue 2 accèdent à la ligue 1.
+ 02	- Les clubs classés 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la Ligue 1 rétrogradent vers la Ligue 2.
+ 20	- Les clubs classés de la 1 ^{er} à la 6 ^{ème} place plus les deux meilleurs 7 ^{ème} des trois (03) groupes DNA accèdent à la ligue 2.
- 02	- Les clubs classés 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la Ligue 2 rétrogradent vers la DNA.
32 =	Soit 16-4+2+20-2 = 32

DNA Nord

1^{er} Cas: Si aucun club parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt n'accède pas et ou ne rétrograde pas.

48 Clubs composant actuellement les trois (03) groupes de la DNA :

- 20	- Les clubs classés de la 1 ^{er} à la 6 ^{ème} place de chacun des trois (03) groupes DNA, plus les deux meilleurs 7 ^{ème} des trois groupes de la DNA accèdent à la ligue 2.
+ 02	- Les clubs classés 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la Ligue 2 rétrogradent vers la DNA.
- 03	- Si les clubs de T. Souf, CR Beni Thor et NRB n'accèdent pas à la L2 ou ne rétrogradent pas vers la R1, ils se reconvertissent vers le DNA Sud.
+ 33	- Les clubs classés de la 1 ^{er} à la 8 ^{ème} place de chacun des quatre (04) groupes LIRF, plus le meilleur 9 ^{ème} des quatre (04) groupes accèdent à la DNA.
- 03	- Le club classé 16 ^{ème} de chacun des trois (03) groupes DNA rétrograde vers la R1.
+ 07	- Le clubs classé 1 ^{er} de chacun des sept (07) groupes R1 Nord accèdent à la DNA.
64 =	Soit 48-20+2-3+33-3+7 = 64

- **2^{ème} cas:** Si un (01) club parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accède et ou rétrograde l'inter régions accèdent à la DNA Nord.

Soit $48-20+2-2+32-3+7 = 64$

- **3^{ème} cas:** Si deux (02) clubs parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accèdent et ou rétrogradent, 31 clubs de l'inter régions accèdent à la DNA Nord.

Soit $48-20+2-1+31-3+7 = 64$

- **4^{ème} cas:** Si les trois (03) clubs de T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accèdent et ou rétrogradent, 30 clubs de l'inter régions accèdent à la DNA Nord.

Soit $48-20+2+30-3+7 = 64$

DNA Sud

1^{er} cas: Si aucun clubs parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt, n'accèdent et ou ne rétrogradent pas.

+ 03	- Si les clubs T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt n'accèdent pas à la L2 et ne rétrogradent pas à la R1, ils se reconvertissent vers la DNA SE.
+ 12	- Les clubs classés de la 1 ^{ère} à la 12 ^{ème} place de LIRF S.E accèdent à la DNA S.E
+ 15	- Les clubs classés de la 1 ^{ère} à la 15 ^{ème} place de LIRF S.O accèdent à la DNA S.O
+ 02	- Les deux meilleurs club de la R1 S.O et la R1 S.E accèdent à la DNA Sud.

32 =

Soit 3+12+15+2= 32

•**2^{ème} cas** : Si (01) club parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accède et ou rétrograde, le premier club de chacun des deux (02) groupes R1 S.E accèdent à la DNA Sud-est.

Soit $2+12+15+3= 32$

•**3^{ème} cas** : Si (02) clubs parmi les trois mentionnées ci-dessus accèdent et ou rétrogradent, les clubs classés de la 1^{er} à la 13^{ème} place de LIRF Sud-est plus le premier club de chacun des deux (02) groupes R1 S.E accèdent à la DNA Sud-est.

Soit $1+13+15+3= 32$

•**4^{ème} cas** : Si les (03) clubs mentionnées ci-dessus accèdent et ou rétrogradent, les clubs classés de la 1^{er} à la 14^{ème} place de LIRF Sud-est plus le premier club de chacun des deux (02) groupes R1 S.E accèdent à la DNA Sud-est.

Soit $14+15+3= 32$

LIRF

- **1^{er} Cas:** Si aucun club parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt n’accède pas et ou ne | pas.
- **16*4 = 64 clubs composant actuellement la LIRF Nord**

-33	- Les clubs classés de la 1 ^{ere} à la 8 ^{eme} place de chacun des quatre (04) groupes LIRF plus le meilleur 9 ^{eme} accèdent à la DNA.
-31	- Les clubs classés de la 9 ^{eme} ou de la 10 ^{eme} place à la 16 ^{eme} place, de chacun des quatre (04) groupes de LIRF rétrogradent vers la R1 (Sept 07 groupes Nord).
=00	Soit 64-33-31= Disparition de LIRF

- **2^{ème} cas:** Si un club parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accède et ou rétrograde, 32 clubs de l'inter régions accèdent à la DNA Nord et 32 clubs rétrogradent à la R1.

Soit 64-32-32= Disparition de LIRF

- **3^{ème} cas:** Si deux clubs parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accèdent et ou rétrogradent, 31 clubs de l'inter régions accèdent à la DNA Nord et 33 clubs rétrogradent à la R1.

Soit 64-31-33= Disparition de LIRF

- **4^{ème} cas:** Si trois clubs parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accèdent et ou rétrogradent, 30 clubs de l'inter régions accèdent à la DNA Nord et 34 clubs rétrogradent à la R1.

Soit 64-30-34= Disparition de LIRF

Régionale 1

* 16 clubs composant actuellement un groupes de la R1:

- 1^{er} cas : Si aucun club ne rétrograde de LIRF vers la R1.

- 01- Le club classé 1^{er} d'un groupe de la régionale 1 Nord accède à la DNA Nord.
- 01- Le club classé 16^{ème} d'un groupe R1 rétrograde vers la R2.

+ 02 - Le club classé 1^{er} de chacun des deux (02) groupes de la R2 accèdent à la R1.

16=

Soit 16-1-1+2 = 16

- 2^{er} cas : Si un (01) club rétrograde de LIRF vers la R1.

- 01- Le club classé 1^{er} d'un groupe la Régionale 1 Nord accèdent à la DNA Nord.
- 02- Les clubs classés 16^{ème} et 15^{ème} d'un groupe R1 rétrogradent vers la R2.
- + 02- Le club classé 1^{er} de chacun des deux (02) groupes de la R2 accèdent à la R1.
- + 01- Un club rétrograde de LIRF vers la R1.

16=

Soit 16-1-2+2+1 = 16

- 3^{ème} cas : Si deux (02) clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.

	- 01- Le club classé 1 ^{er} d'un groupe la régionale 1 Nord accèdent à la DNA Nord.
	- 03- Les clubs classés 16 ^{ème} et 15 ^{ème} et 14 ^{ème} d'un groupe R1 rétrogradent vers la R2.
	+ 02- Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la R2 accèdent à la R1.
+ 02	- deux clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.
16=	Soit 16-1-3+2+2 = 16

- 4^{ème} cas : Si trois (03) clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.

	- 01- Le club classé 1 ^{er} d'un groupe la régionale 1 Nord accèdent à la DNA Nord.
	- 04- Les clubs classés 16 ^{ème} , 15 ^{ème} ,14 ^{ème} et 13 ^{ème} d'un groupe R1 rétrogradent vers la R2.
	+ 02- Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la R2 accèdent à la R1.
	+ 03- Trois clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.
16=	Soit 16-1-4+2+3 = 16

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

- 4^{ème} cas : Si quatre (04) clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.

- 01	- Le club classé 1 ^{er} d'un groupe la régionale 1 Nord accèdent à la DNA Nord.
- 05	- Les clubs classés 16^{ème} , 15^{ème} , 14^{ème} , 13^{ème} et le 12^{ème} d'un groupe R1 rétrogradent vers la R2.
+ 02-	Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la R2 accèdent à la R1.
+ 04-	Quatre clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.
16=	Soit 16-1-5+2+4 = 16

- 5^{ème} cas : Si cinq (05) clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.

- 01	- Le club classé 1 ^{er} d'un groupe la régionale 1 Nord accèdent à la DNA Nord.
- 06	- Les clubs classés 16^{ème} , 15^{ème} , 14^{ème} , 13^{ème} , 12^{ème} et le 11^{ème} d'un groupe R1 rétrogradent vers la R2.
+ 02-	Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la R2 accèdent à la R1.
+ 05-	Cinq clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.
16=	Soit 16-1-6+2+5 = 16

- 6^{ème} cas : Si Six (06) clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.

- 01 - Le club classé 1^{er} d'un groupe la régionale 1 Nord accèdent à la DNA Nord.
- 07 - Les clubs classés 16^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 13^{ème}, 12^{ème}, 11^{ème} et le 10^{ème} du groupe R1 rétrogradent vers la R2.

- + 02- Le club classé 1^{er} de chacun des deux (02) groupes de la R2 accèdent à la R1.
- + 06- Six clubs rétrogradent de LIRF vers la R1.

16=

Soit 16-1-7+2+6 = 16

- ...Ainsi de suite, à chaque fois un club de plus rétrograde de LIRF vers la R1 un club de plus rétrogradent de la R1 à la R2.

Régionale 1 Sud

1^{er} cas: Si aucun clubs parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt, n'accède pas et ou ne rétrograde pas.

12*2 + 12*2 = 24 Clubs composant actuellement chaque groupe Régionale 1 Sud:

+ 04	- Les clubs classés 16 ^{ème} , 15 ^{ème} , 14 ^{ème} et 13 ^{ème} de LIRF S.E rétrogradent vers la R1 S.E
+ 01	- Le club classé 16 ^{ème} de LIRF S.O rétrograde vers la R1 S.O
+ 04	- Les 4 champions de la R2 S.E accèdent à la R1 S.E
+ 04	- Les 4 champions honneur des wilayas S.O accèdent à la R1 S.O (Bechar, El Bayed, Naama, Adrar)
- 07	- Les clubs classés mauvais 09 ^{ème} des deux (02) groupes R1 S.E, plus le 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et le 12 ^{ème} de chacun des deux (02) groupes R1 S.E rétrogradent à la R2 S.E
- 04	- Les clubs classés 12 ^{ème} et 11 ^{ème} des 02 groupes R1 S.O rétrogradé vers l'honneur S.O
- 02	- Les deux champions de la R1 Sud-ouest et Sud-est accèdent à la DNA Sud

48 = Soit 48+4+1+4+4-7-4-2 = 48

N.B: La L.W.F Tindouf organise pour la saison 2019/2020 des championnats destinés uniquement pour les jeunes.

• 2^{ème} **cas** : Si un (01) club parmi T. Souf, CR Beni Thor et NRB Touggourt accède et ou rétrograde, le 10^{ème}, le 11^{ème} et le 12^{ème} de chacun des deux (02) groupes R1 S.E rétrogradent vers la R2 S.E.

Soit 48+4+1+4+4-6-4-3 = 48

• 3^{ème} **cas** : Si (02) clubs parmi les trois mentionnées ci-dessus accèdent et ou rétrogradent, le mauvais 10^{ème} des deux (02), plus le 11^{ème} et le 12^{ème} de chacun des deux (02) groupes R1 S.E rétrogradent vers la R2 S.E.

Soit 48+4+1+4+4-5-4-3 = 48

• 4^{ème} **cas** : Si les (03) clubs mentionnées ci-dessus accèdent et ou rétrogradent le 11^{ème} et le 12^{ème} des chacun des deux (02) groupes R1 S.E rétrogradent vers la R2 S.E.

Soit 48+4+1+4+4-4-4-3 = 48

Régionale 2 Nord

Pour les Ligues Régionales d'Alger, Constantine et Oran (06 clubs accèdent)

1^{er} cas: Si un club rétrograde de la R1 vers la R2.

16*2 = 32 clubs composant actuellement un groupe de la R2 :

- 02 - Le club classé 1 ^{er} de chacun des (02) groupes R2 accèdent à la R1. + 01 - Un (01) club rétrograde de la R1 vers la R2.	
- Les six (06) clubs champions des championnats honneur Nord accèdent à la R2. + 06 à condition qu'ils jouent vingt (20) matchs minimum.	
- Les clubs classés mauvais 14 ^{ème} des 02 groupes R2 plus le 15 ^{ème} de chacun des	
- 05 deux groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.	
32 =	32-2+1+6-5 = 32

(N.B: le système prorata sera appliqué à partir de la saison 2020/2021).

Pour les Ligues Régionales d'Alger, Constantine et Oran (06 clubs accèdent)

- 2^{ème} cas : Si deux (02) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2, le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux (02) groupes R2 rétrogradent à l'honneur.

$$32-2+2+6-6 = 32$$

- 3^{ème} cas : Si trois (03) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2, le **mauvais 13^{ème}** des deux (02) groupes R2 plus le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des (02) deux groupes R2 rétrogradent à l'honneur.

$$32-2+3+6-7 = 32$$

- 4^{ème} cas : Si quatre (04) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2, le **13^{ème}**, le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux (02) groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.

$$32-2+4+6-8 = 32$$

- 5^{ème} cas : Si cinq (05) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2, le **mauvais 12^{ème}** des deux (02) groupes R2, plus le **13^{ème}**, le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux (02) groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.

$$32-2+5+6-9 = 32$$

- ...Ainsi de suite, à chaque fois un club de plus rétrograde de la R1 vers la R2, un (01) club de plus rétrogradent de la R2 vers l'honneur.

Pour les Ligues Régionales de Annaba, Batna et Blida (05 clubs accèdent)

1^{er} cas: Si un club rétrograde de la R1 vers la R2.

32 clubs composant actuellement la Division Régionale 2.

- 02	- Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes R2 accèdent à la R1. + 01 - Un (01) club rétrograde de la R1 vers la R2.
+ 05	- Les cinq clubs champions des groupes honneur Nord accèdent à la R2 à condition qu'ils jouent vingt (20) matchs minimum.
- 04	- Les clubs classés 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de chacun des deux groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.
32 =	32-2+1+5-4 = 32

Pour les Ligues Régionales de Annaba, Batna et Blida (05 clubs accèdent)

- **2^{ème} cas :** Si deux (02) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2 le mauvais **14^{ème}** des deux groupes R2, plus le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux groupes R2 rétrogradent à l'honneur.

32-2+2+5-5 = 32

- **3^{ème} cas :** Si trois (03) clubs rétrogradent de la R1 à la R2 le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.

32-2+3+5-6 = 32

- **4^{ème} cas :** Si quatre (04) clubs rétrogradent de la R1 à la R2 le mauvais **13^{ème}** des deux groupes R2 plus le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des c rétrogradent vers l'honneur.

32-2+4+5-7 = 32

- **5^{ème} cas :** Si cinq (05) clubs rétrogradent de la R1 à la R2 le **13^{ème}**, le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux groupes R2 rétrogradent vers l'h

- **32-2+5+5-8 = 32**

- ...Ainsi de suite, à chaque fois ou un (01) club de plus rétrograde de la R1 vers la R2 un (01) club de plus rétrograde de la R2 vers l'honneur.

Pour la Ligue Régionale de Saida:

1^{er} cas: Si un club rétrograde de la R1 vers la R2.

32 clubs composant actuellement la Division Régionale 2.

- 02	- Les clubs classés 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes R2 accèdent à la R1. + 01 - Un club rétrograde de la R1 vers la R2.
+ 04	- Les quatre (04) clubs champions des groupes honneur Nord accèdent à la R2. à condition qu'ils jouent vingt (20) matchs minimum.
- 03	- Les clubs classés mauvais 15 ^{ème} des (02) groupes R2 plus le 16 ^{ème} de chacun des deux groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.
32 =	32-2+1+4-3 = 32

Pour la Ligue Régionale de Saida:

- 2^{ème} **cas** : Si deux (02) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux (02) groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.

32-2+2+5-4 = 32

- 3^{ème} **cas** : Si trois (03) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2, le **mauvais 14^{ème}** des deux (02) groupes R2 plus le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux (02) groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.

32-2+3+4-5 = 32

- 4^{ème} **cas** : Si quatre (04) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2, le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux (02) groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.

32-2+4+4-6 = 32

- 5^{ème} **cas** : Si cinq (05) clubs rétrogradent de la R1 vers la R2 le **mauvais 13^{ème}** des deux (02) groupes R2, plus le **14^{ème}**, le **15^{ème}** et le **16^{ème}** de chacun des deux (02) groupes R2 rétrogradent vers l'honneur.

32-2+5+4-7 = 32

- ...Ainsi de suite, à chaque fois un (01) club de plus rétrograde de la R1 vers la R2 un (01) club de plus rétrogradent de la R2 vers l'honneur.

Division Honneur:

Un système prorata sera appliqué à partir de la saison 2020/2021, pour les LWF qui dépassent 42 clubs engagés dans leurs divisions honneur et pré honneur. Ils bénéficieront d'une (01) ou de deux (02) places de plus pour l'accès à la division Régionale 2.

1- Moins de 42 clubs = 01 club accède à la R2.

2- Entre 42 - 84 clubs = 02 clubs accèdent à la R 2.

3- Plus de 84 clubs = 03 clubs accèdent à la R 2.

N.B:

- Chaque Ligue de Wilaya doit communiquer ses modalités à la FAF, selon ces modalités au plus tard 10 jours après publication.

**MERCI POUR
VOTRE AIMABLE
ATTENTION**



EXTRAITS LOIS DU JEU -IFAB /FIFA : 2019/2020

LOI X : Issue d'un match

Les tirs au but sont exécutés après la fin d'un match et, sauf dispositions contraires, les lois du jeu doivent être appliquées.

PROCEDURE

AVANT LE DEBUT DES TIRS AU BUT

- À moins que d'autres éléments ne doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité, etc.), l'arbitre tire à pile ou face pour décider le but sur lequel les tirs seront exécutés, décision sur laquelle il n'est possible de revenir que pour des raisons de sécurité ou si le but ou la surface de jeu devient inutilisable.
- L'arbitre tire ensuite une deuxième fois à pile ou face : l'équipe favorisée par le sort choisira de tirer en premier ou en deuxième.
- À l'exception d'un remplaçant pour un gardien de but qui n'est pas en mesure de continuer, seuls les joueurs présents sur le terrain ou temporairement sortis du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) au terme du match sont autorisés à participer aux tirs au but.
- Chaque équipe est chargée de choisir, parmi les joueurs autorisés, l'ordre dans lequel ils participeront aux tirs au but. L'arbitre n'est pas informé de l'ordre.
- Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.
- Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou, si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés par un remplaçant désigné comme tel. Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.
- Si le gardien a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage

PENDANT LES TIRS AU BUT

- Seuls les joueurs autorisés et les arbitres peuvent rester sur le terrain.
- Tous les joueurs autorisés, excepté celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans le rond central.
- Le gardien de l'équipe du joueur exécutant le tir au but doit rester sur le terrain, et ce hors de la surface de réparation, au niveau de l'intersection entre la ligne de but et la ligne de la surface de réparation.
- Un joueur autorisé peut remplacer le gardien de but.

Suite Extraits Lois X

- Le tir est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction ; le tireur ne peut rejouer le ballon.
- L'arbitre consigne par écrit chaque tir au but.
- Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, le gardien doit recevoir un avertissement.
- Si le tireur est sanctionné pour une infraction commise après que l'arbitre a signalé que le tir doit être exécuté, ce tir est considéré comme raté et le tireur doit être averti.
- Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps :
 1. Si le tir est manqué ou repoussé, le tir est à nouveau exécuté et les deux joueurs reçoivent un avertissement ;
 2. Si le tir est marqué, le but est refusé, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.

Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous :

- + Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.
- + Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.
- + Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté leurs cinq tirs, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.
- + Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second.
- + Le principe indiqué ci-dessus se poursuit pour toute séquence de tirs au but suivante, mais l'ordre des tireurs peut être changé.
- + L'épreuve des tirs au but ne doit pas être retardée par un joueur ayant quitté le terrain. Le tir du joueur sera considéré comme raté si le joueur ne revient pas à temps pour exécuter son tir.

REPLACEMENTS ET EXCLUSIONS PENDANT LES TIRS AU BUT

- Un joueur, remplaçant ou joueur remplacé peut être averti ou exclu.
- Un gardien de but exclu doit être remplacé par un joueur autorisé.
- Un joueur, autre que le gardien de but, qui n'est pas en mesure de continuer ne peut pas être remplacé.
- L'arbitre ne doit pas arrêter le match définitivement si une équipe se retrouve à moins de sept joueurs.

LE DIRECTEUR TECHNIQUE
BENZEMRANE Ch.

FORFAITS EN JEUNES CATEGORIES

❖ Envoi de FAF n° 974 du 13 Octobre 2019

❖ Forfaits en jeunes catégories.

- Si une équipe de jeunes d'un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivantes :
 - ✓ Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive ;
 - ✓ Une défalcation d'un (01) point à l'équipe senior après le troisième forfait ;
 - ✓ Une amende de :
 - Division Honneur et pré-honneur : Quinze mille Dinars (15 000,00 DA) pour le club.

Les cas de force majeure seront traités par les organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par l'article 119 du règlement des championnats des catégories jeunes.

Commission de Discipline
PV N°01 du Mardi 22 Octobre 2019

Membres Présents Mrs :

- MELLOUK Lakhdar Président .
- AMROUCHE Mourad Secrétaire .
- MAOUEDJ Abdelmoumene Membre.



ORDRE DU JOUR :

- I- PH 1^{ère} Journée Seniors du Samedi 19/10/2019.

Affaire N° 01

Rencontre WRS/MKH du samedi 19/10/2019

Joueurs Avertis

☞BENYOUCEF Abdelghani LIC 00181- WRS- comportement Anti- sportif

Affaire N° 02

Rencontre CSAR/AUEAdu samedi 19/10/2019

Joueurs Avertis

☞AHMED BELHADJ Ismail LIC 00020- CSAR- comportement Anti- sportif

☞BELADGHEM Miloud LI C00013 -CSAR- comportement Anti- sportif

☞SAHNOUNI Abdelghani LIC 00065-AUEA- comportement Anti- sportif.

Affaire N° 03

Rencontre CSAF/ESBZdu samedi 19/10/2019

Joueur Averti

☞BENSALAH Ahmed LIC 00258-CSAF- Anti- jeu Avertissement.

☞BENSAIM Fethi LIC 00246- CSAF- Anti- jeu Avertissement.

☞DRAOU Bilal LIC 00257- CSAF- Anti- jeu Avertissement.

☞SAYAH Kamel LIC 00138- ESBZ- contestation de décision 1 match ferme +1000 DA Art 10 R.G

☞SAYAH Hichem LIC 00130- ESBZ- Anti- jeu Avertissement.

☞NACIA Oussama LIC 00136- ESBZ- Anti- jeu Avertissement.

Affaire N° 04

Rencontre FSA/IRBBAdu samedi 19/10/2019

Joueur Averti

☞BOUMEDIENI Hichem LIC 00084-FSA- comportement Anti- sportif.

☞BARKA Mohamed LIC 00097-FSA- comportement Anti- sportif.

☞HOUALEF Mohamed Amine LIC 00287-IRBBA- comportement Anti- sportif.

Affaire N° 05

Rencontre JSS/USBS du samedi 19/10/2019

Joueurs Avertis

☞ZEROUAL Amar LIC 00162- JSS- comportement Anti- sportif



Commission d'arbitrage
PV N°02 Séance du 20/10/2019

Membres Présents :

✓ Mr BENMANSOUR Sidi Med	Président C.A
✓ Mr MEHDAOUI Miloud	Secrétaire
✓ Mr Besahli Nasserddine	Membre
✓ Mr BEKHTI Mourad	Membre
✓ Mr. MAAROUF Miloud	Membre
✓ Mr BECHLAGHEM Mohammed.	Membre
✓ BOUDAUD Slimane	Membre

Ordre du jour :

- Fax .LOFA .
- Programmation PH.
- Engagement des arbitres.
- Fax LOFA désignation des arbitres coupe d'Algérie
- Fax LOFA désignation des arbitres DNA.
- Programmation du 1^{ère} journée PH du 19/10/2019.
- Engagement des arbitres ZINAI - GUERBI - ROUIGUEB - Djamel - GHERDAINE - METRI.
- Feuille de présence du 15/10/2019.
- Installation des sous commission de Sebdou - Maghnia - Bensekrane - Ouled/Mimoune.

Le président de la C. A

BENMANSOUR Sidi Med

Le secrétaire de la C. A

MEHDAOUI Miloud

Direction Organisation Sportive

P 02 du 22 Octobre 2019

Membres De Commission :

- | | |
|---------------------|------------|
| ▪ BENMEHDI Mohammed | Président |
| ▪ CHERIFI Abdelkrim | Secrétaire |
| ▪ ALILET Faleh | Membre |

Ordre du jour :

- 1-calendrier PH saison 2019/2020.
- 2-calendrier PPHsaison 2019/2020.
- 3-Résultats de la 1^{ère} journée PH du samedi 19/10/2019.

Programmation PH :

- 2^{ème} Journée Du Samedi 26/10/2019
- 3^{ème} Journée Du Mardi 29/11/2019
- 4^{ème} Journée Du Samedi 09/11/2019
- 5^{ème} Journée Du Samedi 16/11/2019

Programmation PPH :

- 1^{ère} Journée Du Samedi 26/10/2019
- 2^{ème} Journée Du Samedi 02/11/2019
- 3^{ème} Journée Du Samedi 09/11/2019
- 4^{ème} Journée Du Samedi 16/11/2019

Le président

BENMEHDI Med _

Le secrétaire

CHERIFI Abdelkrim

Programmation Des rencontres

Senior



Promotion Honneur



Programmation :

2^{ème} Journée Du Samedi 26/10/2019

3^{ème} Journée Du Mardi 29/10/2019

4^{ème} Journée Du Samedi 09/11/2019

5^{ème} Journée Du Samedi 16/11/2019



Résultats PH

1^{ère} Journée du samedi : 19/ 10/2019

Rencontres	Résultats	Observation
Wifak Riadi Sebdou WRS / Mouloudiat Hennaya MKH	00-00	
Feth Sidi Abdelli FSA / ItihadBab El-Assa IRBBA	00-00	
Club SportifAin-Fettah CSAF / Espérance Zenata ESBZ	03-01	
Itihad Ain-Ain youcef IRA / Nadi RiadiDermam NCRD	00-02	
Club Sportif Remchi CSAR / Association El-Abed AUEA	03-01	
Jeunesse Sportive Souahlia JSS / Union Baladiat Sebdou USBS	00-05	
Mouloudiate Fellaoucene MBF / Wifak Amel Zelboun WAZ	Reportée une date ultérieure	

N°	Clubs	PTS	J	G	N	P	B.P	B.C	DIF	OBS
01	Union Baladiat Sebdou (USBS)	03	01	01	00	00	05	00	05	
02	Club SportifAin-Fettah (CSAF)	03	01	01	00	00	03	01	02	
03	Club Sportif Remchi(CSAR)	03	01	01	00	00	03	01	02	
04	Nadi RiadiDermam(NCRD)	03	01	01	00	00	02	00	02	
05	ItihadBab El-Assa (IRBBA)	01	01	00	01	00	00	00	0	
06	Feth Sidi Abdelli(FSA)	01	01	00	01	00	00	00	0	
07	Wifak Riadi Sebdou (WRS)	01	01	00	01	00	00	00	0	
08	Mouloudiat Hennaya(MKH)	01	01	00	01	00	00	00	0	
09	Wifak Amel Zelboun (WAZ)	00	00	00	00	00	00	00	0	
10	Mouloudiate Fellaoucene (MBF)	00	00	00	00	00	00	00	0	
11	Espérance Zenata (ESBZ)	00	01	00	00	01	01	03	-02	
12	Association El-Abed(AUEA)	00	01	00	00	01	01	03	-02	
13	Itihad Ain-Ain youcef (IRA)	00	01	00	00	01	00	02	-02	
14	Jeunesse Sportive Souahlia(JSS)	00	01	00	00	01	00	05	-05	

Programmation PH

2^{ème} Journée Du Samedi 26/10/2019

Date	Rencontre	Lieux	Horaires	Observations
26/10/2019	IRBBA/WRS	Bab -El- Assa	15h00	Samedi
26/10/2019	ESBZ/FSA	Zenata	15h00	Samedi
26/10/2019	NCRD/CSAF	Dermam	15h00	Samedi
26/10/2019	AUEA/IRA	El-Abed	15h00	Samedi
26/10/2019	USBS/CSAR	Sebdou	15h00	Samedi
26/10/2019	WAZ/JSS	Sebra	15h00	Samedi
26/10/2019	MKH/MBF	Hennaya	15h00	Samedi

3^{ème} Journée Du Mardi 29/10/2019

Date	Rencontre	Lieux	Horaires	Observations
29/10/2019	WRS/ESBZ	Sebdou	15h00	Mardi
29/10/2019	FSA/NCRD	Bensekrane	15h00	Mardi
29/10/2019	CSAF/AUEA	Fellaoucene	15h00	Mardi
29/10/2019	IRA/USBS	I.T.E	15h00	Mardi
29/10/2019	CSAR/WAZ	Remchi	15h00	Mardi
29/10/2019	JSS/MBF	Bab -El- Assa	15h00	Mardi
29/10/2019	MKH/IRBBA	Hennaya	15h00	Mardi

4^{ème} Journée Du Samedi 09/11/2019

Date	Rencontre	Lieux	Horaires	Observations
09/11/2019	NCRD/WRS	Dermam	15h00	Samedi
09/11/2019	AUEA/FSA	El-Abed	15h00	Samedi
09/11/2019	USBS/CSAF	Sebdou	15h00	Samedi
09/11/2019	WAZ/IRA	Sebra	15h00	Samedi
09/11/2019	MBF/CSAR	Fellaoucene	15h00	Samedi
09/11/2019	JSS/MKH	Bab -El- Assa	15h00	Samedi
09/11/2019	ESBZ/IRBBA	Zenata	15h00	Samedi

5^{ème} Journée Du Samedi 16/11/2019

Date	Rencontre	Lieux	Horaires	Observations
16/11/2019	WRS/AUEA	Sebdou	15h00	Samedi
16/11/2019	FSA/USBS	Bensekrane	15h00	Samedi
16/11/2019	CSAF/WAZ	Fellaoucene	15h00	Samedi
16/11/2019	IRA/MBF	I.T.E	15h00	Samedi
16/11/2019	CSAR/JSS	Remchi	15h00	Samedi
16/11/2019	IRBBA/NCRD	Bab -El- Assa	15h00	Samedi
16/11/2019	MKH/ESBZ	Hennaya	15h00	Samedi

Programmation Des rencontres

Senior



Promotion Pré-Honneur



Programmation :

1^{ère} Journée Du Samedi 26/10/2019

2^{ème} Journée Du Samedi 02/11/2019

3^{ème} Journée Du Samedi 09/11/2019

4^{ème} Journée Du Samedi 16/11/2019



Programmation PPH

1^{ère} Journée Du Samedi 26/10/2019

Dates	Rencontres	Lieux	Horaires	Observations
26/10/2019	MAZ/CRBHB	Beni Behdel	15h00	Samedi
26/10/2019	JSBS/MCG	Sid -Abdelli	15h00	Samedi
26/10/2019	IBS/IRBBS	Maghnia	15h00	Samedi
26/10/2019	CROC/FRB	Oued Lakhdar	15h00	Samedi
26/10/2019	HHBT/NRBBS	I.T.E	15h00	Samedi
26/10/2019	USAA/JSAT	Nedroma	15h00	Samedi
CRBAT : Exempt				

2^{ème} Journée Du Samedi 02/11/2019

Dates	Rencontres	Lieux	Horaires	Observations
02/11/2019	MCG/MAZ	Ghazaouet	15h00	Samedi
02/11/2019	IRBBS/JSBS	Beni- Boussaid	15h00	Samedi
02/11/2019	FRB/IBS	Bensekrane	15h00	Samedi
02/11/2019	NRBBS/CROC	El -Abed	15h00	Samedi
02/11/2019	JSAT/HHBT	I.T.E	15h00	Samedi
02/11/2019	CRBHB/CRBAT	Sabra	15h00	Samedi
USAA : Exempt				

3^{ème} Journée Du Samedi 09/11/2019

Dates	Rencontre	Lieux	Horaires	Observations
09/11/2019	MAZ/IRBBS	Beni Behdel	11h00	Samedi
09/11/2019	JSBS/FRB	Sidi-Abdelli	15h00	Samedi
09/11/2019	IBS/NRBBS	Beni Behdel	15h00	Samedi
09/11/2019	CROC/JSAT	Oued Lakhdar	15h00	Samedi
09/11/2019	USAA/CRBAT	Nedroma	15h00	Samedi
09/11/2019	CRBHB/MCG	Sabra	11h00	Samedi
HHBT : Exempt				

4^{ème} Journée Du samedi 16/11/2019

Date	Rencontre	Lieux	Horaires	Observations
16/11/2019	FRB/MAZ	Bensekrane	15h00	Samedi
16/11/2019	NRBBS/JSBS	El -Abed	15h00	Samedi
16/11/2019	JSAT/IBS	I.T.E	15h00	Samedi
16/11/2019	CRBAT/HHBT	Ain-Tellout	15h00	Samedi
16/11/2019	USAA/CRBHB	Nedroma	15h00	Samedi
16/11/2019	IRBBS/MCG	Beni- Boussaid	15h00	Samedi
CROC : Exempt				

REPARTITION DES GROUPES A - B - C - D
DES CHAMPIONNATS JEUNES

Groupe « A »	Groupe « B »	Groupe « C »	Groupe « D »
1-WRSebdou	1-MKHennaya	1-IRBBab-El-Assa	1-FSidi-Abdelli
2-USBSebdou	2-CSARemchi	2-CRBHammamBoughrara	2-CROued-Chouly
3-AUEl-Abed	3-ESBZenata	3-JSSouahlia	3-FRBensekrane
4-MAZail	4-Amel/Kiffane	4-MCGhazaouet	4-HHBaraka-Tlemcen
5-NRBBeni-Senous	5-CRBBeni-Ourous	5-IRBeni-Bousaid	5- JSBSidi-Abdelli
6-CIBeni-Senous	6-ICAbou-Tacheffine	6-USAAdjaidja	6- JSAbou-Tacheffine
7-tefsra	7-ARBSabra	7-ASBNadroma	7-JSTlemcen
8-NRBAricha	8- MBFellaoucene	8-Bekhata	8-CRBAin-Tellout
9-IRBSidi-Djillali	9- WAZelboune	9-CSAin-Fettah	9-IRAIN-Youcef
10-NCRDermam			